

Les échos du Barres

Commune de SAINT VINCENT DE BARRES



La mairie est ouverte

Les lundis de 8h à 12h et de 17h à 19h

Du mardi au vendredi de 8h à 12h



04 75 65 15 93



04 75 65 92 51



saintvincentdebarres@inforoutes-ardeche.fr



saint-vincent-de-barres.fr

Permanence des élus sur rendez-vous :

Paul SAVATIER : lundi et vendredi : 10h à 12h

Jean Claude CALLON : lundi à partir de 18H

Nicole CUFU : mardi de 17H30 à 18h30

Dominique CHAIZE : jeudi de 17h30 à 19h

Jacques MAZOYER : mardi de 9h à 12h

Samedi de 10h à 12h par le Maire ou les adjoints, sans rendez-vous.

L'EDITO DU MAIRE



L'année 2009 a été marquée au niveau national et international par la poursuite de la crise qui s'est manifestée en 2008. Si le système bancaire a été sauvé grâce à un soutien massif de crédits publics, beaucoup d'entreprises souffrent de la situation générale. Il est à craindre que 2010 soit très difficile pour l'emploi, et que les erreurs et excès du passé ne soient pas corrigés, la recherche du profit immédiat semble rester la règle absolue dans tous les domaines (emplois, délocalisations, environnement, santé...).

Au niveau national, deux réformes en cours interrogent, voire inquiètent les collectivités. Tout d'abord la suppression annoncée de la Taxe Professionnelle en réalité son remplacement par la Contribution Locale d'Activité assise pour une partie sur le foncier d'activité et pour l'autre sur la valeur ajoutée dégagée par les entreprises. La Taxe Professionnelle est la ressource principale de notre Communauté de communes. Nous ne doutons pas qu'en 2010, peut-être en 2011, nos ressources seront garanties à « à l'euro près » nous dit-on. Qu'en sera-t-il par la suite, de l'aspect dynamique de ces produits, du lien entreprise/territoire ?

Vient ensuite la réforme des collectivités territoriales. Les communes seront fortement invitées à se regrouper dans les communautés de communes pour faire mieux ensemble, ce qu'elles peuvent difficilement faire seules, ce qui est bien à partir du moment où elles ont le pouvoir de choisir et décider. Or, les projets actuels prévoient des pouvoirs trop importants pour le Préfet qui pourrait imposer des périmètres ou des fusions de communautés. La décision doit rester aux élus qui ont reçu mandat du suffrage universel.

A partir de 2014, il n'y aurait plus de conseillers généraux ni de conseillers régionaux. Pour des motifs d'économies, nous dit-on, il faut réduire de moitié le nombre de ces élus en les remplaçant par des conseillers territoriaux qui siègeront à la fois à la Région et au Département. Outre le fait que ces économies seront très peu importantes et peu vraisemblables, cela conduira à éloigner les élus des électeurs, des habitants et des collectivités locales. En effet, le Conseil Général risque de ne plus pouvoir accompagner les communes dans leurs investissements comme il le fait actuellement.

2010 et 2011 seront donc des années de transition. Face aux incertitudes, nous poursuivons notre mode de gestion, à la fois rigoureux et dynamique :

- rigoureux : l'excédent courant de fonctionnement, hors travaux, sera supérieur pour 2009 à celui de l'année précédente malgré des recettes un peu en retrait. Nous contenons les dépenses de fonctionnement et mobilisons le maximum de subventions pour les investissements. Nous avons pris l'engagement de ne pas augmenter les taux des impôts revenant à la commune et à la communauté, qui n'ont pas variés depuis 1998. Nous tiendrons cet engagement, de même que celui de garder les équilibres financiers de la commune,
- dynamique : car une commune (avec sa communauté et les syndicats intercommunaux créés à cet effet) doit assurer des services à ses habitants (école, garderie périscolaire, cantine et transports scolaires, action sociale, état-civil, bâtiments communaux, cimetière, chemins, assainissement, eau potable, électrification, ordures ménagères, collecte sélective). Pour nos investissements, nous choisissons les matériaux et les procédés les plus durables et économes sur le long terme. Nous devons aussi œuvrer pour le développement de l'activité locale et l'attractivité de notre commune et de sa région (camping – commerces – agriculture – artisans – village de caractère – urbanisme – zones d'activités...) et soutenir les associations et le bénévolat qui font beaucoup pour la vie collective.

Ce travail nous l'avons entrepris avec vous, nous le continuerons avec vous, avec une information et des contacts réguliers au cours de cette année 2010 et des suivantes.

En ce début d'année 2010 au nom du Conseil Municipal, du Conseil du CCAS, du personnel communal et du CCAS, j'ai le plaisir de vous adresser mes vœux les plus sincères de bonheur, de santé et de réussite pour vous, votre famille, vos amis et tous vos proches.

Nous vous invitons toutes et tous à la présentation des vœux, ainsi qu'au verre de l'amitié qui suivra, le **Vendredi 22 Janvier 2010 à 18 h 30**, salle des activités au camping municipal Le Rieutord.

BONNE ANNEE 2010.

Paul SAVATIER

Actualités

Week-end magique sous la neige :

Du blanc à perte de vue,
Des bonhommes de neige perdus
Au beau milieu de ce paysage inconnu
Où seul le vrombissement du chasse-neige
Résonne comme un arpège
Afin de nous sortir des pièges
Car le vent a formé des congères
Et dans certains quartiers c'est la galère !!
Mais la neige c'est la convivialité
Un environnement de tranquillité
Où patience et bonne humeur
Sont de rigueur
Et ce n'est pas sans peine
Que nous lui disons à l'année prochaine !



Quartier Les Cassès devant chez M. et Mme Chanal

Le 8 Janvier, notre commune a pris sa couleur d'hiver : le blanc. La neige est tombée entraînant son lot de difficultés de circulation.

L'entreprise EATP, mandatée par la commune, est intervenue à plusieurs reprises dans des conditions difficiles (vent, congères, nuit...) sur les 25 km de voirie communale.

Ce travail prend tout son sens que si chacun prend l'initiative de le compléter au plus près et d'aider ses voisins. Nombreux ont été les gestes de solidarité au cours de ces événements climatiques où il faut s'organiser pour limiter les déplacements.

Le 4 et 5 décembre 2009 a eu lieu le téléthon dans toute la France.

« En France, le Téléthon est organisé depuis 1987 par l'Association française contre les myopathies (AFM), pour financer des projets de recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires (Myopathies, myotonie de Steinert) essentiellement, mais aussi sur d'autres maladies génétiques rares. L'argent est également utilisé pour aider et accompagner les malades essentiellement atteints de myopathie ».

Cette année, des animations se sont déroulées le samedi 5 à St VINCENT avec la participation des trois communes St LAGER, St VINCENT et St BAUZILE dans une excellente ambiance :



- **14h** départ de la marche au village de St VINCENT pour rejoindre un groupe à St BAUZILE puis direction CHOMERAC en empruntant uniquement des chemins annexes. Le beau temps était au rendez-vous et les participants aussi ! Puisque un groupe d'une trentaine de personnes ont réalisé cette action.

- Arrivée vers **16h** à CHOMERAC où nous avons pu supporter le Maire avec Karine qui jouaient au basket pour le match « maire-secrétaire ». Notre vallée a été victorieuse !

- Les footballeurs avaient rendez-vous à **18h** au stade à ST VINCENT sous les projecteurs mais dans le froid pour participer à un mini tournoi. Quatre équipes se sont affrontées :
 - L'équipe des vétérans (joueurs de Rhône Vallée entre autre) qui a dominé le terrain grâce à la technique et l'expérience des joueurs...
 - L'équipe de « l'ancien » foyer des jeunes de St VINCENT, finaliste.
 - Une équipe composée de jeunes joueurs (16-18ans), les premiers à s'échauffer sur le terrain !
 - Une équipe 'mixte' composée de joueurs retardataires ou inscription solo !

Parmi ces quatre équipes, deux jeunes filles ont représenté, avec succès, la gente féminine.



Cette journée sportive s'est clôturée par un apéritif servi dans la salle de motricité des écoles où les marcheurs, les supporters et les joueurs ont apprécié le vin chaud et les pizzas ! En parallèle, sur trois dimanche, la cagnotte du café-bar a été reversée également au téléthon.

La municipalité a invité, le dimanche 13 décembre, Pierre LORENZI, le président du téléthon des deux vallées, et Claude LORENT, qui s'occupe essentiellement de la tombola, pour la remise des lots et du chèque de ces actions 'terrain' autour d'un verre de l'amitié. Le montant du chèque s'élève à 830,10 € :

- 271,00 € café-bar
- 559,10 € buvette, accessoires (peluches, tee-shirt,...), actions (marche et foot)

L'équipe organisatrice remercie les bénévoles et les donateurs : les plombiers de ST VINCENT, Pizzas Yvan et Marie, « L'Empirium » à MEYSSE, « Au régal d'Elise » à ROCHEMAURE, les mairies des trois communes...

Centre aéré de Chomérac:

Les enfants de SAINT VINCENT dépendent du Centre aéré de CHOMERAC, car notre commune est signataire du contrat Enfants-Jeunesse.

Le centre aéré ouvre ses portes durant les vacances scolaires, pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la mairie de CHOMERAC au : 04 75 65 10 53.

Tarif	La semaine de 5 jours	La semaine de 4 jours	Mini-camps (3 jours en mini-camps, 2 jours au centre)
1 ^{er} enfant	60€	48€	76 ,50€
A partir du 2 ^{ème} enfant	57€	45,80€	72,90€
A partir du 3 ^{ème} enfant	54€	43,20€	69,60€

Location de la salle des fêtes :

Il est possible de louer la salle du camping selon deux forfaits : le premier est la location au week-end et soirée, et le second à la journée (de 8 heures à 22 heures).

Les tarifs appliqués sont les suivants : pour les habitants de la commune : 100€ le week-end et 50€ en journée, et pour ceux qui habitent hors de la commune : 180€ le week-end.

Question de voirie

Durant l'été 2009, des travaux ont été réalisés sur les chemins d'Andance (élargissement au quartier Noyer et goudronnage jusqu'à Combegrand), des Eaux Claires (goudronnage) et de la descente du village par le verger (enrobé).

L'entretien régulier a été réalisé.

En novembre, pour des questions de sécurité sur la RD2 à hauteur du haras de Bressac, nous avons réalisé un élargissement du chemin communal allant au quartier Le Serre (entreprise FAURE pour un montant de 10 583 € HT). Les panneaux seront implantés prochainement. Dans la montée au hameau Le Serre, nous avons également réalisé trois espaces de croisement. L'ensemble de cet itinéraire sera terminé quand les travaux d'assainissement collectif du Serre seront achevés.

En 2010, nous allons poursuivre l'amélioration de nos chemins, notamment par de la pose d'enrobé et des interventions plus lourdes (carrefour de Tracieu, suppression du dos d'âne quartier Rieutord, chemin de Mazelière, élargissement quartier Les Faugères...), ainsi que l'entretien nécessaire.

Au niveau de l'éclairage public, outre la diminution des points lumineux où ils étaient trop denses, vous avez pu constater de nombreuses pannes. L'entreprise chargée de l'entretien par le Syndicat Départemental des Energies est intervenue à plusieurs reprises sans avoir résolu tous les problèmes.

Révision du P.L.U.

Afin de pouvoir réaliser la construction de la nouvelle cuisine centrale scolaire à proximité de l'école maternelle, le conseil municipal a engagé la révision simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme. Cette révision concerne une parcelle de 500 m² de terrains agricoles achetés récemment par la commune.

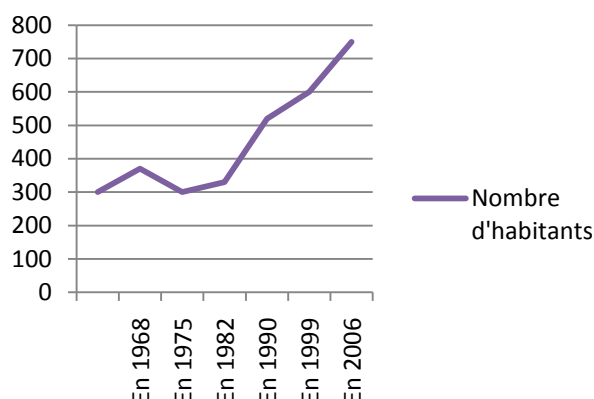
De plus, 5 modifications de micro zones situées en zone A (agricole) et n'ayant depuis longtemps plus aucun rapport avec l'agriculture sont proposées en zone N (naturelle) pour permettre l'utilisation du bâti existant.

Une enquête publique est nécessaire. Elle se déroule du 18 décembre 2009 au 18 janvier 2010. Les dossiers sont consultables en mairie ou sur le site Internet de la commune. Le commissaire enquêteur, M. Etienne JOURDAN, est présent en mairie le lundi 18 janvier de 14 h à 16 h.

Une photographie de la population de SAINT VINCENT DE BARRES à partir de quelques chiffres-clé.

En 2006 (dernières statistiques de l'INSEE* disponibles), elle était composée de **749 habitants**, dont **48,7% d'hommes** et **51,3% de femmes** (estimation DGF 826 en 2009).

Elle a plus que doublé en 40 ans. Elle a évolué ainsi :

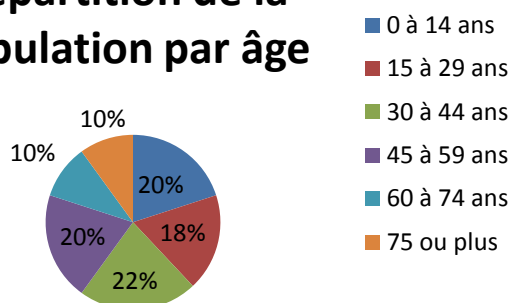


La population a donc régressé jusqu'en 1975 puis a fortement augmenté avec un léger palier entre 1990 et 1999. En 2009, il y a environ 500 habitants de plus qu'en 1968. Il faut noter que les communes voisines : SAINT LAGER BRESSAC et SAINT BAUZILE, évoluent dans les mêmes proportions.

D'où viennent-ils ? Cette augmentation importante est due pour une part à l'excès de naissances sur les décès, mais surtout à l'arrivée de nouveaux habitants, qui travaillent en ville (à Privas, Cruas et Montélimar pour l'essentiel) et résident à la campagne. Et ce sont pour la plupart des « voisins » : entre 2001 et 2006, **parmi les 215 nouveaux recensés, 56% viennent d'Ardèche et 26% de la Région Rhône-Alpes.**

Notre répartition par âges : la tranche des 15-29 ans est légèrement sous-représentée comme le montre le camembert ci-dessous.

Répartition de la population par âge



Cela peut s'expliquer par le fait qu'il existe peu de raisons pour fixer les adolescents et jeunes adultes, à la fois en matière d'étude, d'emploi adapté et de logement, les locations étant quasi inexistantes sur la commune. Ainsi, dans le parc de logements, il n'y avait en 2006, que 9% de locations, et 4% d'appartements.

Dans le même temps, 88% des résidences recensées étaient des résidences principales, le nombre de résidences secondaires n'augmentant plus.

SAINT VINCENT DE BARRES est donc une commune résidentielle où l'on est propriétaire. La génération des 45-59 ans (les « baby-booms » de l'après guerre) prenant de l'âge, dans les années à venir, la tranche des 60-74 ans va augmenter.

Enfin, il y a peu de personnes très âgées vivant dans la commune, sans doute par le fait qu'elles résident dans les maisons de retraite extérieure à la commune.

Dans le prochain numéro, nous vous parlerons de la Communauté de Communes.

Florence ALBOUY et Etienne LALLEMAND.

*INSEE= Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Aménagement de la résidence LE BARRES



La demande en logements locatifs est importante sur le secteur, notamment pour les jeunes couples. La commune étant propriétaire du bâtiment des anciennes écoles inutilisées depuis plus de 10 ans, le conseil municipal a décidé de faire rénover ce bâtiment pour permettre l'installation de nouvelles familles. Dans ce contexte, par délibération des 27 octobre 2007 et 14 avril 2008, il a confié à VIVARAIS HABITAT la réalisation de 10 logements locatifs : 2 T2, 4 T3, 3 T4 et 1 T5.

Le réaménagement de l'ancien bâtiment comprendra 6 logements et l'extension sur 2 niveaux abritera 4 logements neufs. 7 garages seront également réalisés. Les logements en rez-de-chaussée bénéficieront de petits jardins.

Dessin de l'architecte vue 3 D. côté cour + garage à partir RD 322



Le bâtiment ancien conserve donc bien sa forme caractéristique d'école de 3^e République. Le chauffage sera assuré par des chaudières individuelles au gaz propane. Cette opération est portée par VIVARAIS HABITAT au moyen d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans pendant laquelle l'Office Public de

l'Habitat de l'Ardèche prend l'ensemble en l'état, et s'engage à réaliser les travaux, à les financer, à assurer la location des logements et à conserver pendant toute la durée du bail, en bon état d'entretien les constructions, améliorations, additions et aménagements qu'il y aura apportés. Il revient à la commune d'aménager l'espace de terrain le long de la RD 322, jusqu'au pont de la Planchette (stationnements, abribus, déplacement des conteneurs poubelles et tri sélectif).

A l'expiration du bail, les constructions édifiées ou réhabilitées et tous les travaux réalisés par Vivarais Habitat, reviendront à la commune sans aucune espèce d'indemnité ni compensation.

Le permis de construire ayant été délivré le 15 juillet 2009, les travaux ont débuté en octobre 2009 pour une durée de 13 mois maximum. La livraison des logements est prévue pour le mois de novembre 2010.

L'accès aux logements se fait sous conditions de ressources. Cependant 70 % de la population ardéchoise sont éligibles à ces conditions. Les dossiers sont disponibles en mairie. Si vous êtes intéressés ou connaissez des personnes intéressées, vous pouvez, d'ores et déjà, retirer ou faire retirer un dossier.

Tous les dimanches matins.

Albertine vous propose le pain, les viennoiseries de M. JEANMOUGIN et produits de petite épicerie. En même temps, le café-bar ouvre ses portes de 8h à 12h et met à disposition le café, thé, sirop, jusqu'à l'ouverture du commerce. En contre partie, une boîte est mise à votre disposition : les dons sont reversés au CCAS !



Questions d'assainissement

Les travaux d'assainissement collectif concernant le secteur du Peyrou (ancienne école résidence Le Barrès, école maternelle, future cuisine centrale scolaire) sont terminés, l'extension de la station d'épuration (d'une capacité de 100 équivalents habitants) fonctionne depuis début novembre 2009.



Le coût total s'élève à 196 000 € HT financés par l'Etat (Dotation Globale d'Équipement des communes : 68 337 €), l'Agence de l'Eau (15 768 €) et Vivarais Habitat (30 000 €, en contrepartie de la non réalisation d'un assainissement autonome pour les logements.).

Sur le secteur du Serre (hameau et extension vers le sud et le nord), les travaux d'assainissement collectif pourraient commencer en mai 2010, si les financements sont obtenus. Une réunion de présentation du projet aux « voisins » a eu lieu le 16 décembre dernier, avec une très bonne

participation fort intéressée.

Le coût total du projet, avant consultation des entreprises s'élève à 406 048 € HT. Les demandes de subvention sont en cours.

L'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques sera réalisé sur le même linéaire et dans les mêmes délais.

Ainsi, un 2^{ème} secteur après le village sera réalisé nous mettant en conformité avec les obligations d'assainissement collectif des secteurs les plus agglomérés de la commune.

Pour les assainissements individuels autonomes, Sylvain CROCHET, technicien du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) à la communauté de communes BARRES-COIRON, poursuit ses visites de contrôle et de conseil pour un meilleur fonctionnement des installations individuelles.

Merci de lui réserver le meilleur accueil. Instaurées par la loi, ces visites (une fois tous les 5 ans) sont obligatoires afin de contrôler le bon fonctionnement des installations et préserver la qualité de notre environnement.

Incendie à l'école de SAINT LAGER BRESSAC

C'est avec une grande stupeur que nous avons appris mardi matin 8 décembre, l'incendie survenu à l'école de ST LAGER. D'origine électrique, cet incendie a ravagé tout l'étage de la partie neuve réalisée en 2005 (cantine, foyer des jeunes, ...) et endommagé la classe des CM2 qui est en dessous.



Du fait de l'absence de vent et de l'intervention des pompiers, l'ancien bâtiment n'a pas été touché.

Nous sommes en Regroupement Pédagogique Intercommunal (ST BAUZILE – ST LAGER – ST VINCENT) depuis longtemps. C'est aussi un peu de notre école qui est partie en fumée.

Le matin même, nous assurons la commune de ST LAGER, les enseignants, le personnel et les parents de notre entière solidarité.

Le soir même avec SAINT BAUZILE, nous étions présents, aux côtés de la municipalité de ST LAGER, pour une réunion avec les parents d'élèves pour envisager l'avenir dans la sécurité absolue et le maximum de sérénité. Beaucoup d'initiatives de solidarité se sont manifestées. Bravo !

Après les expertises indispensables, la commune de ST LAGER a pris toutes les dispositions pour assurer la réouverture de l'école au plus vite, et en toute sécurité, le lundi 14 décembre.

Nous étions nombreux le dimanche matin pour balayer la cour et mettre ainsi une dernière main à cette préparation pour une réouverture dans les meilleures conditions possibles.

Nous tenons à remercier la commune de ST LAGER pour son efficacité remarquable et à manifester toute notre solidarité aux élus qui ont beaucoup œuvré, aux enseignantes et aux personnels qui ont perdu de leur cadre de travail, ainsi qu'aux enfants qui ont perdu une partie de leur école.

Le cimetière

Afin d'assurer l'organisation du cimetière, et de gérer au mieux l'espace, la commune peut récupérer des concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L.2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon.

16 concessions perpétuelles réputées en état d'abandon, sont récupérées par la commune, après une procédure de plus de 3 ans. (Voir bulletin municipal n°6, du 09/2009.).

La phase des travaux va maintenant commencer.

Quatre entreprises ont été consultées pour faire les travaux de remise à nu des terrains, et la création d'un ossuaire.

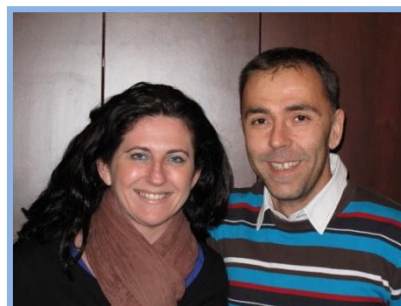
Leurs offres sont actuellement à l'étude, le choix se fera d'ici la fin du mois de février, les travaux commenceront début mars, et dureront 1 ou 2 semaines.

Au printemps d'autres travaux d'aménagement sont envisagés : réfection de la voirie intérieure, aménagement de l'espace central et du parking sous le cimetière, création d'un accès piéton direct cimetière parking.

Le commerce bar-restaurant

L'automne a vu la fermeture du bar-restaurant du village, après une excellente saison assurée par Delphine et Jérôme. L'avenir se prépare et les travaux du futur commerce multiservice bar restaurant vont bon train comme on peut le constater. L'ouverture est prévue au mois d'avril 2010.

Sans attendre, un appel à candidature a été lancé pour recruter les exploitants de cette future structure. Après étude des différents dossiers, la commission présidée par le Maire a proposé au conseil municipal, qui l'a validée, la candidature de Pierre MAURINO et de Frédérique MANNOLI. Ils possèdent toutes les compétences et expériences nécessaires pour assurer un service de qualité. Parfaite connaissance du domaine de la restauration pour lui, d'indéniables qualités d'accueil et de commerce pour elle. Ce recrutement précoce permet d'ores et déjà d'associer les futurs exploitants à l'aménagement des locaux pour qu'ils répondent parfaitement à leur besoin.



Nous vous les présenterons un peu plus lors du prochain bulletin municipal.

Site internet



Nous vous rappelons que le site internet de la commune de ST VINCENT DE BARRES peut être consulté à tout moment sur : www.saint-vincent-de-barres.fr. Vous pouvez communiquer vos articles et précisions auprès du secrétariat de mairie. Le site est régulièrement mis à jour.

CCAS

Comme chaque année, les membres du CCAS se sont retrouvés pour préparer les activités de fin d'année :

- 500 sachets de friandises pour les enfants de nos cantines,
- des colis pour les seniors et nos pensionnaires en maisons de retraite.



- le traditionnel repas des plus de 65 ans qui ont eu le plaisir de se retrouver le 16 décembre, dans la bonne humeur, avec les chansons proposées par la « CLEF des CHAMPS », une formation régionale. Et nous avons eu en prime le plaisir d'applaudir nos deux vedettes locales : Henri et Aimé qui totalisent ensemble 170 ans d'expérience...

Laurence coordonne toujours le service d'aide à domicile avec efficacité.

Nous avons signé la convention avec la Caisse régionale d'assurance maladie ce qui nous permet d'intervenir auprès des personnes affiliées au régime général.

De gros chantiers nous attendent pour 2010 :

- le transfert de la compétence restauration scolaire à la Communauté de communes afin de pérenniser l'activité.
- la construction d'une nouvelle cuisine centrale à coté de l'école maternelle.
- un travail de la commission pour rechercher l'introduction de produits bio, et de produits locaux, dans les menus de nos enfants.

Associations



Club Rencontre :

Le Club Rencontre a repris ses activités, certes le jeudi après midi dans la salle du camping pour ceux qui le désirent, et moments de convivialités de temps en temps pour se retrouver, prendre des nouvelles des uns et des autres. Début décembre, tous se sont retrouvés au restaurant des 4 vents pour le traditionnel repas de fin d'année. L'année 2010 débute avec l'assemblée

générale de l'association qui se déroulera le jeudi 21 janvier à 16H00 dans la salle du camping. Ce sera l'occasion d'accueillir de nouveaux sympathisants, de faire le bilan des activités de 2009 avant d'envisager celles de 2010. D'ores et déjà, le mercredi 27 janvier 2010, à 15H00, dans la salle du camping, le Club reçoit le théâtre de la Magnanerie pour une représentation de la pièce « 4 calva Patron ». Cette activité ouverte à tous, quelque soit l'âge, permet aux jeunes acteurs de la troupe de présenter leur travail et assure un indispensable lien entre les différentes générations. Cette représentation sera suivie d'un goûter offert aux acteurs et aux spectateurs par l'association. Bienvenue à tous ceux qui voudront prendre un peu de temps pour encourager les artistes.

BLAC



Nous vous rappelons les rendez vous incontournables lors des prochains mois !!

Le **5 février** à partir de 20 heures, avec une **Soirée Eveillée**
Sur le principe des veillées d'antan venez apporter vos idées et votre bonne humeur et partager un moment agréable

Le **13 Mars** à partir de 19h, avec un **Dîner Spectacle** en compagnie des Trois mots dits, avec humour et jeux de mots garantis !

Le **21 mars** avec le 2^{ème} **Troc Graines et Plants**,

Une matinée de « Troc », échanges de graines, de plants et de plantes, partage de connaissances, moment d'échange simple, agréable et convivial...

Le **9 Avril** avec une **Soirée Conférence sur L'eau**,

Le **1^{er} mai** avec son 15^{ème} **marché aux puces**.

Vous pouvez également retrouver sur le site internet, fraîchement référencé à l'adresse suivante : www.blac07.fr, toutes les animations, les dates à retenir, les photos des dernières fêtes médiévales...

Alors, à très bientôt !

Ca va se passer

Réouverture de la bibliothèque

Après son déménagement de l'ancienne école et seulement quelques mois de sommeil, la bibliothèque municipale ouvrira ses portes le mercredi 3 février, au-dessus l'ancien bar, à côté de la mairie.

Elle sera ouverte 2 fois par semaine, le mercredi de 10 à 12h et de 15h à 17h, et le dimanche matin de 9h30 à 11h.

Comme toujours, **l'inscription sera gratuite** pour les habitants de la commune.

Un choix large et varié de livres sera disponible. Ce stock issu pour la plupart de la Bibliothèque Départementale de Prêt sera complété par un fonds communal enrichi d'année en année. Le jeune public trouvera un choix d'albums jeunesse qu'il pourra feuilleter dans un espace spécialement conçu pour lui.

Des abonnements à différents magazines seront à votre disposition.

Les livres seront exposés à l'étage.

L'accès se fera par la mairie ou par le bar (le dimanche). Pour les personnes à mobilité réduite, il sera possible de leur descendre une sélection de leur choix.

La réservation des livres pourra se faire par internet, de chez soi ou de la bibliothèque municipale. Ces livres seront alors disponibles dès le passage du Bibliobus.

Le dimanche vous pourrez par la même occasion profiter de l'ouverture du café-bar.

C'est toute une équipe de bénévoles et d'élues avec notre responsable Monique FRIBOURG qui vous accueilleront dans ce nouveau lieu de lecture.

La bibliothèque municipale sera, nous l'espérons, un véritable lieu de vie, centre culturel de notre commune avec des expositions de peintures d'artistes locaux et autres animations culturelles proposées par la Bibliothèque Départementale de Prêt ou par la commune..

Vous trouverez sur le site internet de la commune, les derniers renseignements sur les dates et heures d'ouverture.

Si vous êtes intéressés pour rejoindre l'équipe des bénévoles, contactez la mairie aux heures d'ouverture.

L'Inauguration est prévue le dimanche 28 février au matin avec une animation autour du livre proposée par Patrice KELLER à 10h30.



La fête du Barrès aura lieu le 30 mai 2010 à la Durane.

Comme chaque année de nombreuses attractions et animations vous attendent.

Venez nombreux profiter de la nature, découvrir les démonstrations artisanales, les jeux et spectacles de 9h à 19h.

SAINT LAGER

Le samedi 13 mars à 20h30 à la salle des fêtes de St LAGER BRESSAC : concours de belotte.

SAINT BAUZILE

Le foyer Laïque de St BAUZILE organise le samedi 6 mars un atelier sophrologie avec Pascaline GAUTHEROT (découverte, initiation, comment gérer le stress, comment se soigner, etc..).

2 séances sont proposées : 9H00 - 12H30 et 13H30 - 17H00.

Tarif : 10 € par personne.

Inscription auprès d'Isabelle ASTRUC : Tel. 04.75.65.95.61 Ou 06.15.62.55.73

Etat civil



Naissances:

Le 26 Novembre 2009 : Abel, Georges, Paul, Olivier BOURRET, (Jastrie).



Décès:

Le 18 Décembre 2009 : Gilles Marcel COMBE, (Tourtel).
Le 1^{er} Janvier 2010 : Ruan Antonio CARRETON, (Rieutord).